

5^e Festival «Sundgo'chess»

Tournois fermés en 5 rondes

Article 1 : Organisation

L'association Sundgau Échecs organise le 5^{ème} Festival Sundgo'chess du samedi 2 au dimanche 3 juillet 2022 au local du club de Sundgau Echecs, 18 rue du Château à Altkirch.

Le festival est composé de :

–plusieurs tournois fermés en 5 rondes, les 2 et 3 juillet;

Le présent règlement concerne les **tournois fermés en 5 rondes**.

Les joueurs doivent avoir une licence A de la FFE ou une licence d'une fédération reconnue par la FIDE et un Elo FIDE strictement inférieur à 2400.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptée par le 88^e Congrès à Goynuk (Antalya, Turquie) en octobre 2017 et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Sera déclaré forfait tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 45 minutes suivant l'heure officielle du début de la ronde.

Aucune disposition ne limite la nulle par consentement mutuel des joueurs.

Si un joueur apporte un téléphone mobile ou un autre appareil électronique (de communication ou autre) dans la salle de jeu, celui-ci doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux joueurs d'accéder à ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre. Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au directeur des sanctions de la direction nationale de l'arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tous les joueurs inscrits sont rangés par classement Elo, titre, alphabétiquement et la liste globale est découpée par paquet de 6 pour former les groupes A, B, C, ... L'organisateur attribuera un Elo estimé aux joueurs n'ayant pas de classement FIDE (en fonction de leur classement national, résultats antérieurs, ...). Aucune dérogation n'est possible pour jouer dans un groupe supérieur ou inférieur.

Les appariements se font à l'aide des tables de Berger (assisté par ordinateur – programme Papi 3.3). Les numéros d'appariement seront tirés au sort.

Si le nombre de joueurs n'était pas un multiple de 6, l'organisateur se réserve le droit d'apparier le(s) dernier(s) groupe(s) au système suisse. Dans ce cas, les modalités pratiques (départage, prix, ...) seront précisées avant la ronde 3.

Article 3 : Cadence

La cadence de jeu est de 1 heure + 30 secondes/coup pour toute la partie.

Article 4 : Horaires

Pointage et vérification des licences : le samedi 2 juillet de 8 h 30 à 9 h 30.

Rondes :

1. samedi 2 juillet à 10 h 00
2. samedi 2 juillet à 14 h 00
3. samedi 2 juillet à 17 h 30
4. dimanche 3 juillet à 10 h 00
5. dimanche 3 juillet à 14 h 00

Sera déclaré forfait tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 45 minutes suivant l'heure officielle du début de la ronde.

Remise des prix :

–dimanche 3 juillet vers 17 h 30

–toute personne non présente lors de la cérémonie renonce *ipso facto* à son prix.

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes 20 €, jeunes 10 €. Majorés après le 26 juin : adultes 30 €, jeunes 15 €. L'inscription est gratuite pour les membres de l'équipe de France jeunes, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Article 6 : Classement et Prix

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Pour départager les *ex æquo*, on utilisera dans l'ordre :

- la confrontation directe ;
- le nombre de victoires ;
- le Sonnenborn-Berger ;
- la performance.

Les prix sont attribués à la place et non partagés :

- 1^{er} : 40 € ;
- 2^e : 20 € ;

Article 7 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 8 :

Arbitre principal : René LENGERT, AFO2.

Autre arbitres : Patrick Dugardin, AFO1.

Article 9 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir la commission d'appels sportifs de la FFEpar écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, la «Charte du joueur d'Échecs » de la FFE et le «Code d'éthique » de la FIDE.

L'organisateur
Patrick Dugardin

L'arbitre principal
René Lengert